Lausanne

UNE AMBITION
POUR LAUSANNE

Programme de législature 2016-2021

Sommaire

Page 4
ÉDITORIAL

Page 6
DÉVELOPPER

Page 12
PÉRENNISER

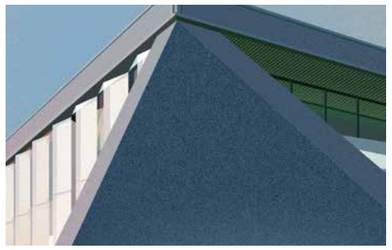

Page 18
VALORISER

Page 24
PARTAGER

Page 30
GÉRER

UNE AMBITION POUR LAUSANNE

Lausanne est aujourd'hui engagée dans une mutation profonde. Depuis une vingtaine d'années, la ville est redevenue un pôle d'attraction : alors qu'elle n'avait cessé de perdre des habitants jusqu'à la fin des années nonante, elle en a gagné près de vingt mille au cours des vingt dernières années. L'essor économique de l'Arc lémanique y est bien sûr pour beaucoup, au même titre que le développement remarquable des hautes écoles. Mais la politique menée par les autorités lausannoises y a également contribué.

Le métro m2 et les changements qu'il a induits en termes de mobilité constituent sans doute le symbole le plus marquant de cette évolution. Mais il n'en est que la première étape. Le futur tram et le métro m3 suivront, parallèlement aux Axes forts de transports publics urbains ou à la transformation de la Gare de Lausanne. Et la mobilité ne se conçoit pas sans un accent tout aussi déterminé sur la qualité de vie de celles et ceux qui résident à Lausanne. Dans cinq ans, les premiers logements de l'éco-quartier des Plaines-du-Loup seront construits, le stade de football de la Tuilière ainsi que la piscine-patinoire de Malley réalisés, le Parc périurbain du Jorat concrétisé et le nouveau Musée cantonal des beaux-arts (MCBA) ouvert au public. En particulier grâce aux investissements consentis dans l'éolien et le solaire, Lausanne pourra entièrement renoncer aux énergies fossiles pour ses besoins en électricité.

Notre ville va donc profondément changer et les grands projets évoqués ci-dessus traduisent l'ambition de la Municipalité pour le développement de Lausanne. Ils constituent aussi une réponse aux grands enjeux de notre époque. Que l'on songe à la pression démographique, aux mouvements migratoires ou aux changements climatiques, ce sont autant de phénomènes qui affectent d'abord et de manière plus aiguë les villes et les agglomérations. Mais il est tout aussi vrai que les villes fournissent des solutions ; c'est en effet souvent à l'échelle locale qu'émergent des réponses adaptées, au fait des réalités et proches du terrain. A Lausanne, la politique sociale, le développement des places de crèche ou la stratégie énergétique en constituent les meilleurs exemples. Lorsque ces réponses sont données en bonne intelligence avec les autorités cantonales ou la Confédération, elles se révèlent le plus souvent très efficaces. C'est le sens de l'engagement de la Municipalité pour que les villes soient plus écoutées à Berne et que les charges de ville-centre soient mieux réparties dans le Canton. Dans le même esprit, Lausanne est convaincue de la nécessité, malgré les difficultés institutionnelles, de s'engager pour la construction d'une politique d'agglomération, tant il est vrai que la région lausannoise constitue un espace de vie et de travail commun.

Réparti en cinq chapitres, ce programme de législature, conçu dans un esprit de collaboration, aborde de manière transversale les principaux enjeux de la politique communale. Il affirme des valeurs : celle d'une ville socialement responsable et intégrative, sûre, soucieuse de durabilité et de préservation de l'environnement. Il met l'accent sur quelques thématiques fortes parmi lesquelles la qualité des espaces publics, la nécessité de concilier développement urbain et préservation du patrimoine ou encore la concertation avec la population. Il exprime la volonté d'une ville qui joue son rôle de Capitale économique, dotée d'une administration plus à l'écoute de l'initiative privée et favorisant l'accueil de places de travail. Il confirme également son engagement pour le service public, en particulier dans les domaines de la petite enfance, du logement, des réseaux ou encore de la sécurité et de la propreté urbaine. Il n'ignore pas non plus les contraintes financières qui pèsent aujourd'hui sur la ville. Celles-ci imposent une gestion rigoureuse, seule à même d'établir l'équilibre entre, d'une part, les ambitions de développement et les responsabilités de ville-centre de Lausanne et, d'autre part, la préservation des finances publiques.

Enfin, cette législature sera aussi celle du rayonnement. Avec les Jeux Olympiques de la Jeunesse en 2020 (JOJ 2020), Lausanne dispose d'une formidable opportunité, bien au-delà de la seule organisation d'un grand événement sportif, de valoriser son image sur le plan international. Celle de ville de sport bien sûr, Capitale olympique et siège de nombreuses fédérations sportives internationales. Mais aussi de ville de culture, qui s'appuie sur une offre exceptionnelle et des institutions au rayonnement incontestable. Et de rappeler que la culture comme le sport font partie intégrante de notre identité, qu'ils participent l'un comme l'autre à notre fierté d'être Lausannoises et Lausannois. De belles perspectives et un programme exigeant, dignes d'une ville ambitieuse.

La Municipalité de Lausanne

Grégoire Junod · Oscar Tosato · Jean-Yves Pidoux · Florence Germond · Natacha Litzistorf · David Payot · Pierre-Antoine Hildbrand

Chapitre 1

DÉVELOPPER

Les grands projets vont indéniablement rythmer cette nouvelle législature. Transports publics, écoquartier des Plaines-du-Loup, nouveaux logements, équipements sportifs ou culturels, … Ils contribuent à un développement maîtrisé de la Ville de Lausanne, susceptible de répondre aux défis démographiques et environnementaux qui se posent à nous. Ils permettent aussi d'offrir aux générations futures et à celles et ceux qui vivent aujourd'hui à Lausanne des infrastructures adaptées à leurs besoins. Enfin, ces projets s'inscrivent dans une vision régionale.

Mais le développement urbain est aussi synonyme d'une meilleure qualité de vie. La construction de logements écologiques, la mixité sociale et générationnelle des quartiers, une densification respectueuse du patrimoine ou encore le renforcement de la mobilité douce et le développement des transports publics sont autant d'éléments qui contribuent à améliorer la qualité de vie des Lausannoises et Lausannois.

Enfin, le développement intègre une composante économique essentielle à la construction d'une ville diversifiée et dynamique. La Municipalité entend promouvoir une ville et une administration à l'écoute des initiatives privées et citoyennes, à même de jouer un rôle de facilitateur pour favoriser l'emploi et le commerce en ville. Elle entend aussi valoriser nos liens avec les hautes écoles et soutenir les emplois de demain (start-up, coworking, économie créative).

Sébeillon : 350 nouveaux logements labellisés Minergie

UN DÉVELOPPEMENT URBAIN HARMONIEUX AU CŒUR DE L'AGGLOMÉRATION

1 Finaliser l'adoption du Plan directeur communal (PDCom) et ouvrir en parallèle la révision du Plan général d'affectation (PGA) en concertation avec les milieux intéressés. Le futur PGA devra apporter un soin particulier au patrimoine et à la préservation des objets architecturaux ou ensembles de qualité.

2 Réaliser les planifications et développements immobiliers inscrits dans le PDCom dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et validés par le Canton. Mettre en place des processus de concertation et des démarches participatives adaptés lors de révision de plans de quartiers.

3 Poursuivre une politique foncière active (acquisitions de terrains et d'immeubles) pour promouvoir le logement d'utilité publique et préserver le parc locatif. Défendre une valorisation raisonnable des terrains lausannois par le biais des droits de superficie.

4 Veiller à un développement urbain attentif à la préservation du patrimoine naturel et architectural, ainsi qu'aux équilibres sociaux des quartiers. Dans les cas de densification du milieu bâti existant, porter un soin particulier à l'intégration architecturale des projets, à l'accompagnement des habitants et à la gestion des espaces verts et publics.

5 Initier tous les projets avec une approche paysagère globale et veiller à garantir des espaces naturels de qualité. Requalifier les espaces publics lors de créations de parkings souterrains.

6 Développer et créer de nouveaux lieux et espaces de centralité (associatifs, culturels, sportifs, scolaires, extrascolaires), conçus comme des outils de politique des quartiers : maisons de quartier, terrains d'aventures, centres culturels, bâtiments scolaires, parcs de quartiers. Travailler à cet effet avec les partenaires intéressés et utiliser les démarches existantes (contrats de quartier, projets éducatifs et de réseaux de quartiers, campagnes d'éducation et de prévention).

7 Poursuivre la réflexion sur la rénovation des ports, ainsi que sur la valorisation des rives du lac et de l'environnement lacustre, en soutenant notamment leur accessibilité et les initiatives contribuant à l'animation de ces lieux.

8 Poursuivre la mise en œuvre du Plan lumière, qui contribue à la valorisation du patrimoine urbain, à la tranquillisation des quartiers et à l'accroissement du sentiment de sécurité nocturne.

DES GRANDS PROJETS RÉALISÉS

1 Poursuivre la réalisation du programme Métamorphose dans toutes ses dimensions (logements, programme sportifs, transports publics, espaces publics et parcs). Conduire par étapes la planification et le développement immobilier des Plaines-du-Loup et lancer les planifications relatives aux Prés-de-Vidy.

2 Accompagner et contribuer à la transformation du nœud ferroviaire de Lausanne : requalification de la place de la Gare, du quartier des Fleurettes et du Petit-Chêne, ainsi que des espaces publics sous-gare, notamment piétonniers ; interface avec les transports régionaux (m2, m3, Axes forts) ; développement de la Rasude.

3 Simplifier et accélérer les procédures d'octroi des permis de construire. Assurer et accompagner une architecture de qualité, soucieuse des relations entre le bâti et l'espace public. A cet effet, mettre en place une commission d'urbanisme et d'architecture.

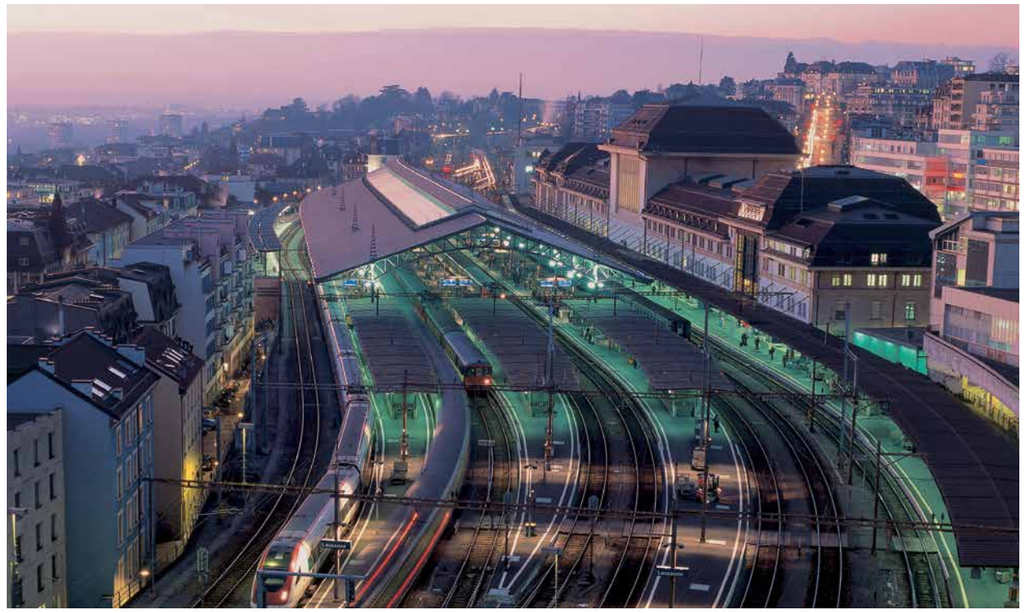

© Christof Sonderegger

DES LOGEMENTS POUR TOUS

1 Construire, dans le cadre de la densification de la ville, des logements de qualité destinés à toutes les catégories de la population (mixité sociale). Coordonner étroitement politique du logement et politique de la mobilité.

2 Favoriser le logement d'utilité publique et l'habitat coopératif. Réserver environ un quart des droits à bâtir des parcelles publiques aux sociétés propriétés de la Ville et poursuivre le développement de la Société immobilière lausannoise pour le logement (SILL).

3 Développer le logement des jeunes en formation, en coordination avec les hautes écoles lausannoises, à l'instar des projets en cours à Sévelin ou à proximité de l'Ecole hôtelière.

4 Promouvoir l'innovation dans les formes de l'habitat. Développer le concept « habiter autrement », en relation avec le logement coopératif et en lien avec différents publics cibles (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, etc.). Favoriser la mobilité des ménages en fonction de leurs cycles de vie.

5 Veiller au maintien et à la disponibilité effective du parc locatif : appliquer rigoureusement les dispositions de contrôle de loyer lors de rénovations ou de reconstructions ; lutter contre les formes d'abus consistant à retirer du marché du logement des appartements à loyers abordables destinés à la majorité de la population, sous la forme de locations meublées ou par l'intermédiaire de plateformes de location temporaire notamment.

6 Valoriser la dimension sociale de la politique du logement : aménagements favorisant la mixité sociale, fonctionnelle, générationnelle, attention apportée au rôle social des concierges en particulier.

PRIORITÉ AUX TRANSPORTS PUBLICS ET À LA MOBILITÉ DOUCE

1 Mettre en place une politique de mobilité cohérente: développer l'offre en transports publics (m3, tram t1, mise en souterrain du LEB, bus à haut niveau de service) et la mobilité douce, l'autopartage et les vélos en libre-service; décourager le trafic individuel motorisé de transit; développer les zones 30 km/h et les zones de rencontre; proposer des tests de limitation à 30 km/h la nuit.

2 Mieux définir les découpages des zones à macarons et les affectations des différents secteurs. S'assurer que la politique de stationnement serve la politique d'aménagement des espaces publics et soit un instrument au service d'une mobilité durable. Faciliter le recours aux macarons pour les habitants et les PME.

3 Garantir, au travers des parkings-relais et des transports publics, l'attractivité des infrastructures culturelles, sportives et économiques du centre-ville auprès des populations périphériques ne bénéficiant pas d'une desserte suffisante en transports publics.

4 Garantir des conditions d'exercice équitables entre les différents acteurs du transport individuel (taxis et autres services assimilables) dans un souci de qualité des prestations et de respect des conditions de travail.

5 Poursuivre les efforts de soutien à la mobilité deux roues non motorisée, en subventionnant les vélos électriques et le remplacement de leurs batteries, et en aménageant des voies cyclables en continu et des places de parc en suffisance.

SOUTENIR LE COMMERCE ET L'ÉCONOMIE

1 Soutenir l'emploi, favoriser la création et l'implantation d'entreprises, suivre l'évolution du commerce lausannois et renforcer la lutte contre le travail au noir. A cet effet, jouer un rôle actif de relais, d'impulsion et de médiation avec le monde du commerce et de l'entreprise basé sur le dialogue et la communauté d'intérêts. Dans ce cadre, mettre en place un Service de l'économie constitué d'une Unité d'appui économique et statistique et d'un Office des autorisations commerciales et des manifestations.

2 Développer les missions de conseil et d'orientation du nouveau Service de l'économie à destination des entrepreneuses et entrepreneurs. Cet accompagnement comprendra également de la médiation administrative et une amélioration des canaux d'information.

3 Orienter l'Office des autorisations commerciales et des manifestations vers le service à la clientèle dans un rôle de facilitateur, en jouant un rôle de porte d'entrée pour les organisateurs.

4 Mettre en œuvre une démarche administrative participative sur des dossiers tels que la signalétique commerciale des quartiers ou la rénovation du port d'Ouchy, en s'appuyant sur les sociétés de développement et les associations économiques.

5 Poursuivre la politique de mise en valeur des établissements publics appartenant à la Ville, à chaque renouvellement de bail, afin d'assurer un accueil de qualité, ainsi qu'une restauration inventive et conviviale proposant des produits du terroir.

6 Développer le site du Chalet-à-Gobet, en partenariat avec l'Ecole hôtelière et en lien avec le projet de Parc naturel périurbain du Jorat.

7 Identifier, notamment avec les gérances immobilières et les acteurs concernés, les immeubles ou terrains permettant l'accueil de nouvelles entreprises et favoriser la création de places de travail, en particulier en soutenant le Biopôle, l'émergence de pépinières et en promouvant des espaces de coworking.

8 Favoriser le développement d'activités commerciales mixtes mêlant services, ventes, expositions et activités culturelles et sportives, afin de dynamiser ces secteurs en permettant des conditions et des horaires adaptés aux nouvelles habitudes de consommation et de fréquentation. Cet objectif sera poursuivi en concertation avec les partenaires syndicaux et patronaux.

9 Soutenir des initiatives en matière d'alternatives économiques, issues de l'économie sociale et solidaire et de l'économie de partage. Etudier la mise en œuvre d'une monnaie locale.

©Régis Colombo | diapo.ch

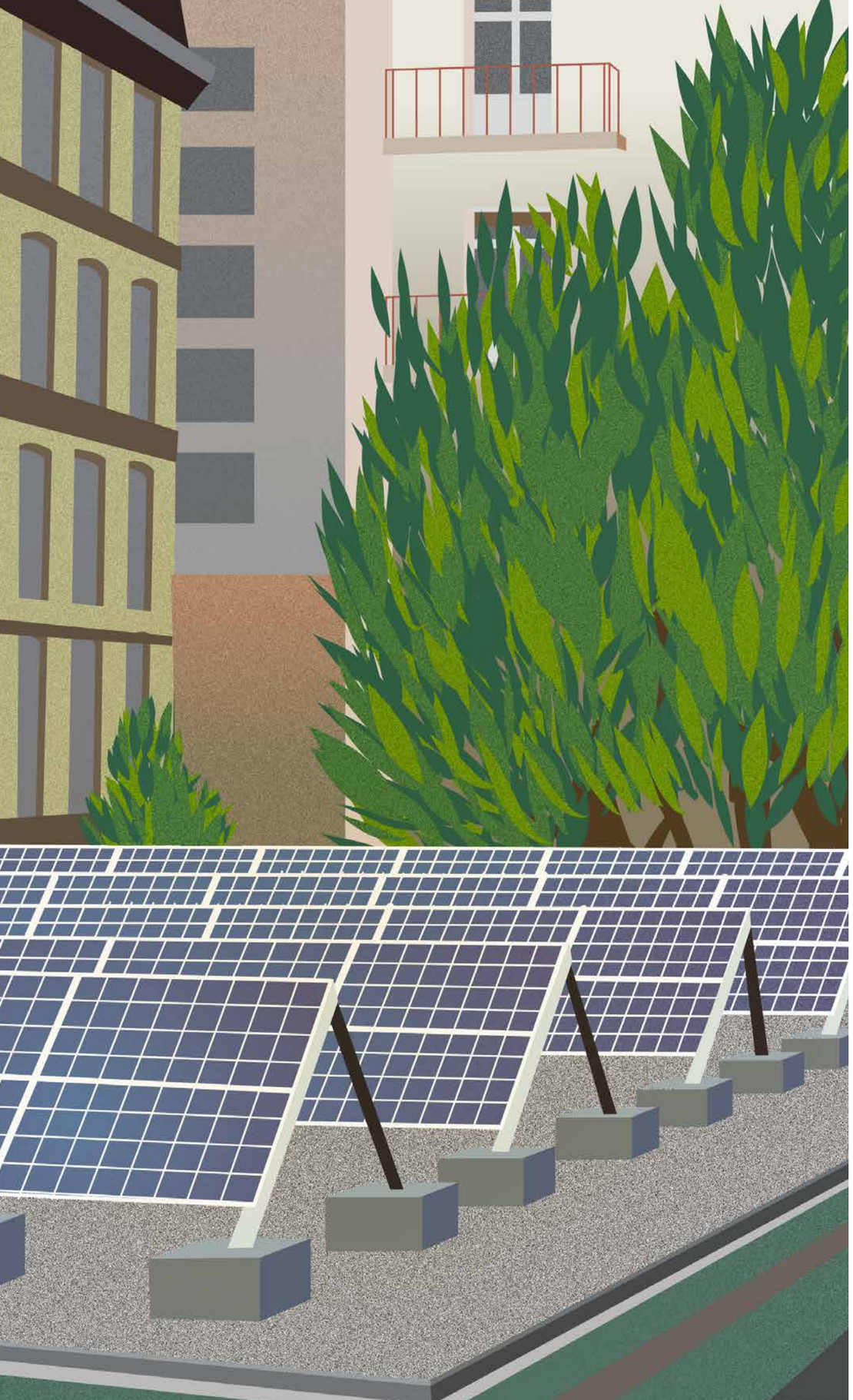

Chapitre 2

PÉRENNISER

Les villes concentrent une majorité de la population et d'activités et sont dès lors les plus directement touchées par le changement climatique et la pression démographique. Mais elles disposent de bras de levier importants pour agir. Ville verte par excellence, Cité de l'énergie, modèle en la matière en Europe et dans le monde, Lausanne en est le meilleur exemple. Environnement, politique énergétique et durabilité figurent donc au cœur des priorités de la Municipalité pour cette nouvelle législature.

Cela se concrétisera notamment par un renforcement de la place de la nature en ville et la promotion de circuits courts dans le domaine agricole et alimentaire. La richesse des parcs et espaces verts lausannois, au même titre que la place de la nature dans l'habitat, constitue également une composante déterminante de la qualité de vie en ville.

Grâce aux investissements importants qui seront réalisés dans l'éolien, l'hydraulique, le solaire et la géothermie, Lausanne sera à même de garantir un approvisionnement électrique à 100% renouvelable, dont plus de la moitié issue de ses propres installations. Des efforts qui iront de pair avec une meilleure efficience énergétique, la construction de nouveaux logements compatibles avec la Société à 2'000 watts et l'assainissement énergétique des bâtiments de la Ville.

Capteurs solaires, Chauderon, Services industriels

© Mano | VDL

UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE EXEMPLAIRE

1 Encourager le recours aux motorisations alternatives, moins polluantes, et viser à long terme une mobilité privée 100% électrique, dans la mesure où l'électricité est d'origine renouvelable. Dans l'immédiat, agir sur la flotte des véhicules de l'administration et développer un réseau de bornes de recharges disposées sur l'espace public.

2 **Mettre en place un système d'incitation pour les mesures « Nature en ville » (réseau écologique, toitures végétalisées, pieds d'arbres, alentours d'immeubles, vergers, plantages) autant pour le privé que pour le public.**

3 Encourager un entretien écologique de l'espace public et de l'espace privé. Conserver les espaces de pleine terre afin de garantir l'infiltration de l'eau, permettre aux arbres de se développer, lutter contre le réchauffement urbain et favoriser la biodiversité.

4 Mettre en place, dans l'ensemble du parc sous gestion, un programme de communication et des mesures actives afin d'inciter les locataires à adopter une attitude éco-responsable visant à une réduction individuelle de la consommation des ressources naturelles et non renouvelables.

5 Définir une politique agricole communale visant à valoriser les ressources alimentaires du patrimoine de la Ville, en synergie avec les initiatives privées et de la société civile. Mettre en évidence le rôle territorial et paysager de l'agriculture en accompagnant et en soignant les domaines des entrées de ville (Rovéréaz et Blécherette), ainsi que les franges urbaines. Créer, en collaboration avec les communes partenaires, le Parc naturel périurbain du Jorat.

6 Renforcer les mesures visant à limiter la pollution (air, sol, eau). Limiter la consommation d'eau, éviter les pertes et le gaspillage. Améliorer l'état naturel des cours d'eau en collaboration avec les communes des différents bassins versants et le Canton.

LAUSANNE À LA POINTE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

1 **Assurer et développer la production d'énergies renouvelables : poursuivre les travaux préparatoires en vue de la réalisation à terme de Lavey+ et les démarches permettant la réalisation du parc éolien EolJorat ; se fixer, ainsi qu'à la société SI-REN, des objectifs ambitieux dans les nouvelles énergies renouvelables (solaire et éolien, ainsi que géothermie et biomasse).**

2 Définir une stratégie multi-énergie pour les nouveaux quartiers et contribuer à la réalisation de nouveaux habitats de qualité, permettant l'atteinte des objectifs les plus ambitieux de la Société à 2'000 watts (vision 2050).

3 Garantir la qualité de la fourniture en énergie par une électricité indigène et d'origine renouvelable à plus de 90% et, pour le réseau de chauffage à distance, par un mix énergétique favorable à l'environnement (plus de 50% de chaleur d'origine renouvelable). A cette fin, développer des projets recourant au bois-énergie et à la géothermie.

4 Garantir la qualité de la desserte, à travers l'exploitation efficace des réseaux énergétiques. Veiller à maintenir leur valeur et les faire évoluer vers l'intelligence (« Smart grids ») et vers les nouveaux défis de la production décentralisée d'énergie.

5 Promouvoir activement la diminution de la consommation en énergie et l'efficacité énergétique. Favoriser les économies pour les Lausannoises et Lausannois en concrétisant et en développant le programme Equiwatt pour les habitantes et habitants, ainsi que pour les entreprises.

6 Développer de nouveaux produits énergétiques, qui permettent de garantir des économies d'énergie profitables à la fois pour les Lausannoises et Lausannois et pour la rentabilité des Services industriels (solutions clés en main, contracting).

7 Exploiter les rejets de la station d'épuration et leur transformation en énergie.

© Services industriels | VDL

LA DURABILITÉ AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES

1 **Poursuivre la politique de rénovation et d'assainissement énergétique du patrimoine immobilier de la Ville de Lausanne, sur la base d'approches énergétiques et écologiques exemplaires.**

2 Porter une attention particulière aux aménagements extérieurs au pied des immeubles et aux espaces communs, pour en faire des lieux de convivialité et de développement du lien social. Rechercher un meilleur équilibre entre végétalisation et minéralisation.

3 Promouvoir les principes du développement durable auprès du secteur privé par la création de partenariats, un accompagnement spécifique lors d'installation de nouvelles entreprises, le développement d'un cahier des charges contenant des critères de durabilité, une offre de formation, des outils spécifiques, ou encore par l'octroi d'un programme de soutiens (financiers et/ou prestations) sur des objectifs précis.

4 Poursuivre et étendre la politique d'achats responsables de la Ville par l'intégration de critères de durabilité dans les appels d'offres publics, en travaillant de manière rapprochée avec les acheteurs professionnels et les fournisseurs et producteurs.

5 Promouvoir une alimentation durable pour tous (écologique, éthique, saine, soutenant l'économie locale et abordable économiquement) dans l'administration et le secteur parapublic par le plan «Restauration collective durable Ville». Mettre également la promotion de la santé (alimentation, promotion de l'activité, prévention) en synergie avec les problématiques environnementales.

6 Préserver et développer le patrimoine naturel, par la prise en compte de la trame verte et de la trame bleue dans les outils de planification territoriale (PGA et PDCom).

7 Poursuivre le développement de la qualité des vins et la mise en valeur du patrimoine pour accéder à de nouveaux marchés locaux et mieux préserver l'environnement (réduction de l'utilisation des produits de synthèse, soutien à la biodiversité).

8 Planifier une rénovation des infrastructures scolaires en renforçant leur entretien, en poursuivant un programme d'assainissement énergétique des bâtiments et en recourant à des solutions novatrices, telles le financement des investissements au moyen des économies effectuées sur les dépenses énergétiques («intracting», «contrats de performance énergétique»).

FAVORISER L'INNOVATION

1 Soutenir l'innovation économique et favoriser l'émergence de nouveaux modèles générateurs d'emplois durables.

2 Sensibiliser la population au changement climatique. Veiller à une politique cohérente en la matière et mobiliser les groupes d'intérêts.

3 Réduire l'empreinte carbone informatique de la Ville en établissant une charte ECO-TIC Ville de Lausanne (télétravail, achats responsables, dématérialisation, recyclage des déchets, optimisation des impressions).

4 Mettre en place des partenariats avec le monde académique sur des axes de digitalisation et de mobilité. Faciliter l'interaction du public avec l'information liée au territoire au travers d'applications mobiles et des réseaux sociaux.

© Régis Colombo | diapo.ch

5 **Définir une stratégie «Ville de Lausanne connectée» ou «Ville numérique». Développer des outils de gestion de l'information géographique, si possible basés sur des solutions «open source», afin de développer la bonne maîtrise du territoire et des réseaux souterrains, et de faciliter la cyberadministration.**

6 Accompagner les innovations technologiques dans le secteur énergétique, où les solutions électriques et thermiques vont converger et devenir de plus en plus «intelligentes». Maintenir la veille technologique à un niveau élevé, en lien avec les hautes écoles.

7 Mettre en œuvre des pôles de compétences correspondant aux besoins de la Ville dans le domaine des démarches participatives et de la concertation comme dans le domaine des problématiques environnementales.

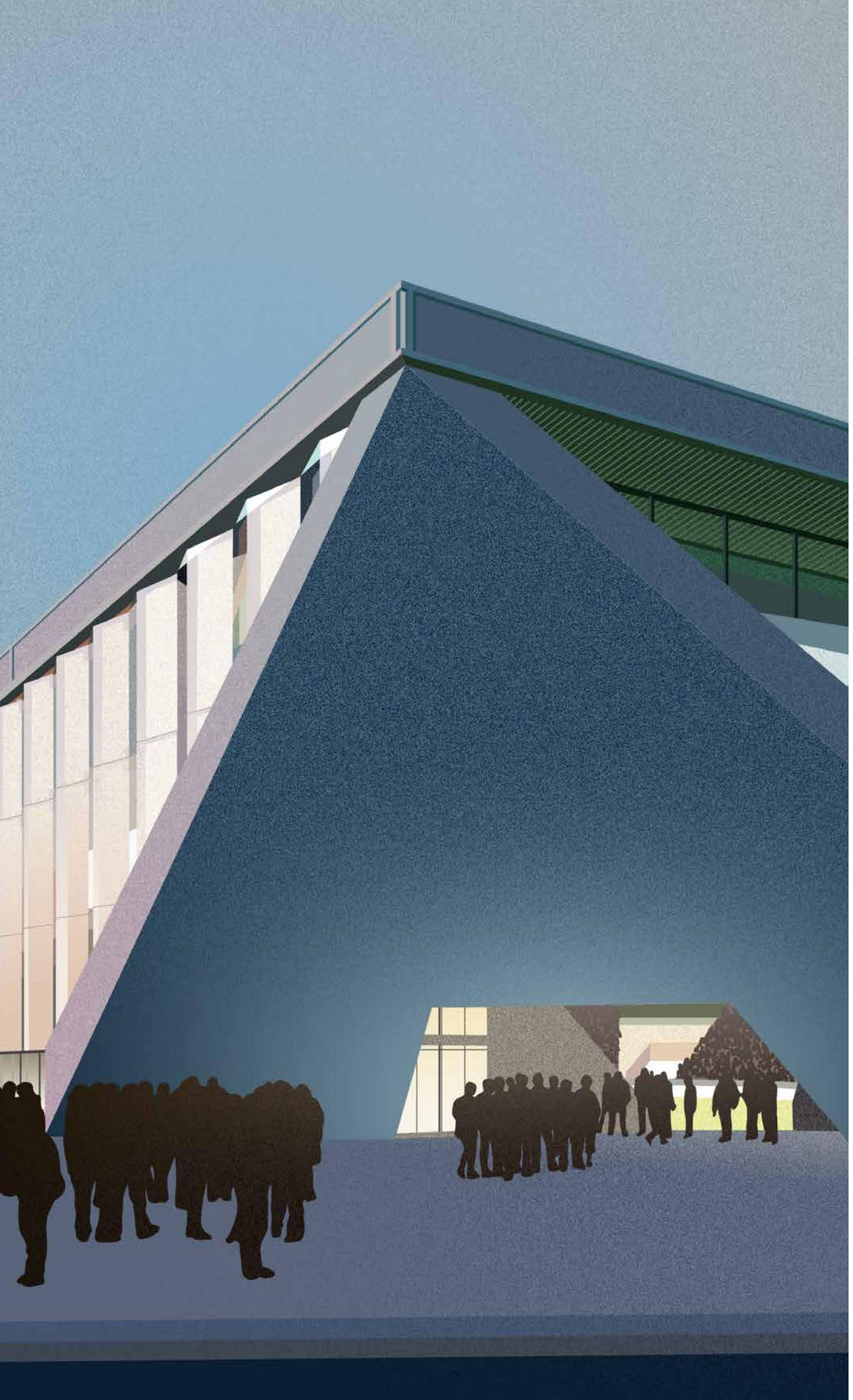

Chapitre 3

VALORISER

Lausanne a la chance d'être autant Capitale olympique que ville de culture. Sur le plan national et international, c'est le gage d'une notoriété qui s'appuie sur la présence du siège du Comité International Olympique (CIO) et de nombreuses fédérations et institutions sportives à Lausanne, mais également sur une offre culturelle foisonnante et des institutions largement reconnues. La Municipalité entend renforcer ces atouts, notamment avec l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse en 2020 (JOJ 2020).

Mais la culture et le sport sont aussi des facteurs d'identité essentiels pour le développement de la ville. Le renforcement d'une offre culturelle diversifiée, le soutien à la création et l'élargissement des publics constitueront le cœur de la politique culturelle de cette législature.
Sur le plan sportif, outre la réalisation des grandes infrastructures prévues dans Métamorphose, Lausanne entend soutenir le sport populaire et la pratique sportive, notamment féminine, et appuyer les actions des clubs de sport.

Lausanne a enfin une place à défendre sur le plan national et international; elle entend le faire en rappelant le rôle central des villes dans la résolution des problèmes auxquelles notre société est confrontée et, partant, la nécessité que les villes soient mieux reconnues et écoutées, notamment au niveau cantonal et national.
Sur le plan international, Lausanne entend aussi jouer pleinement son rôle dans les réseaux de villes dans lesquelles elle est présente, renforcer les collaborations et échanges d'expérience et maintenir son engagement pour la coopération et l'aide au développement.

Futur stade de la Tuilière

LAUSANNE, VILLE DE CULTURE

1 **Assurer la diversité de l'offre culturelle lausannoise. Veiller en particulier à la pérennité et au développement des différentes institutions culturelles existantes comme des festivals et manifestations organisés à Lausanne. Etre attentif également à l'émergence de nouveaux projets susceptibles d'enrichir judicieusement l'offre culturelle lausannoise.**

2 Veiller, dans le domaine des arts vivants, à une complémentarité idéale des différentes institutions et à leur ouverture aux compagnies locales.

3 Poursuivre, dans le domaine muséal, en collaboration avec l'Etat, la réalisation du projet PLATEFORME 10 à la Gare: Musée cantonal des beaux-arts (MCBA), Musée de l'Elysée et Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mudac). Adopter un plan stratégique pour le développement de la Collection de l'art brut permettant d'assurer l'avenir de cette institution.

4 Rénover le Théâtre de Vidy, les locaux du Ballet Béjart Lausanne et trouver un modèle de financement partagé pour permettre la réalisation du projet «Capitole» et le développement des activités de la Cinémathèque.

5 Réaliser la Maison du livre et du patrimoine et poursuivre le développement de la politique du livre. Trouver une localisation plus adaptée pour le festival BD-FIL et veiller à une meilleure valorisation des collections du fonds de la bande-dessinée.

6 Favoriser le rapprochement des écoles de musique autour de deux pôles : Conservatoire-Ecole de jazz et de musique actuelle (EJMA) d'un côté, modèle Ecole sociale de musique de l'autre et veiller à un large accès à l'enseignement de la musique non professionnel.

7 Développer une politique de mise en valeur, du patrimoine culturel dans l'espace public.

© Régis Colombo | diapo.ch

8 Soutenir la mise à disposition d'ateliers d'artistes, notamment par le biais de contrats de confiance, et développer dans le cadre d'une coopération internationale une résidence à Lausanne pour des artistes étrangers.

9 Mener une politique ambitieuse d'accès de toutes et tous à la culture (médiation culturelle, prix différenciés, élargissement du passeport culturel pour le jeunes, offres culturelles auprès des écoles). Dans ce but, développer les outils permettant de connaître les pratiques culturelles des Lausannoises et Lausannois et la fréquentation des différentes institutions, musées et manifestations, favoriser la création culturelle des jeunes et sa mise en valeur.

© Régis Colombo | diapo.ch

LAUSANNE, DE LA CAPITALE OLYMPIQUE AU SPORT POUR TOUS

1 Assurer un accueil exemplaire des athlètes lors des JOJ 2020, participer à la réussite des compétitions et une animation qui rassemble tous les Lausannoises et Lausannois et valoriser Lausanne sur le plan international. En parallèle, mettre en œuvre un plan permettant de valoriser l'héritage olympique des Jeux de la jeunesse, en particulier sur le plan social, économique et environnemental.

2 Construire les infrastructures sportives prévues dans le projet Métamorphose et destinées aussi bien aux habitantes et habitants de notre région qu'aux clubs de sport, en particulier la patinoire et la piscine de Malley, le stade et le centre de football de la Tuilière, les équipements d'athlétisme et les équipements de quartier intégrés au projet Métamorphose.

3 Poursuivre les actions et assurer les moyens nécessaires à l'accueil des fédérations et institutions sportives nationales et internationales ainsi que les manifestations sportives de haut niveau qui contribuent au rayonnement de la Ville et illustrent son titre de Capitale olympique.

4 Soutenir les clubs de sport et valoriser leur rôle de formateurs auprès des jeunes. Promouvoir le rôle des bénévoles.

5 Entreprendre une recherche afin de déterminer les éléments propres à encourager le sport féminin.

6 **Aménager des espaces pour la pratique du sport libre, pour les terrains multisports, les fitness en plein air et pour la pratique des nombreux sports urbains. Favoriser et soutenir la pratique sportive et culturelle pour tous dans les quartiers et à travers les écoles, en soutenant l'ouverture des salles de gymnastique des bâtiments scolaires en soirée, l'offre culturelle dans les maisons de quartiers et autres centres socioculturels.**

7 Rénover le skatepark de Sévelin et y développer une centralité dédiée aux sports et cultures urbains et alternatifs.

LAUSANNE, UNE PLACE À DÉFENDRE ET UN RÔLE À JOUER DANS LE MONDE

1 **Promouvoir et défendre la place de Lausanne ainsi que le rôle des villes aux niveaux régional, national et international dans les différentes instances auxquelles Lausanne participe, notamment l'Union des villes suisses. Développer des projets de collaboration et d'échange, en priorité en lien avec les axes principaux de promotion et de développement de la Ville.**

2 Maintenir le label de Cité de l'énergie, garant de l'excellence et de la cohérence des mesures prises à Lausanne dans le contexte énergétique et urbanistique. Prolonger les efforts de valorisation internationale de la politique énergétique lausannoise.

3 Poursuivre et renforcer la place et le rayonnement de Lausanne comme Capitale olympique et centre mondial de l'administration du sport, notamment par l'Union mondiale des villes olympiques, l'engagement dans le cluster sport-Think sport, le soutien, la participation et l'organisation de manifestations en lien avec le sport international (congrès, séminaires, etc.), le renforcement des liens et de la collaboration avec le CIO.

4 Maintenir les efforts en faveur de la solidarité internationale. Poursuivre les partenariats internationaux, afin d'améliorer l'accès à l'eau et l'assainissement de populations défavorisées.

5 Organiser une fois par année, en collaboration avec une ou plusieurs institutions culturelles, des journées de débat, de réflexion et de culture autour d'une grande thématique internationale.

6 Poursuivre les relations entamées dans le cadre de l'Association internationale des maires francophones, en partageant en particulier les compétences de Lausanne dans le domaine du développement durable.

© Service cantonal de la culture

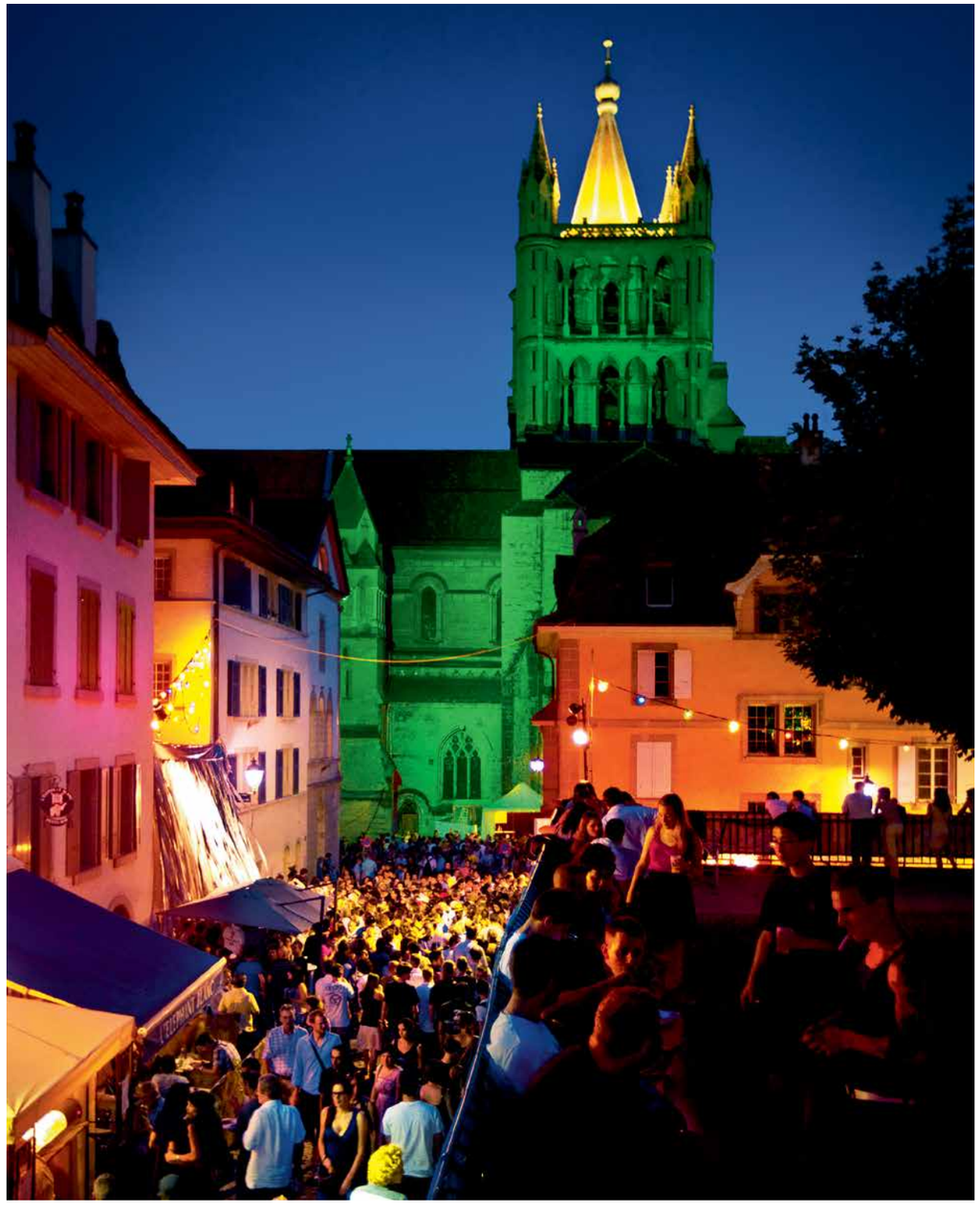

© Régis Colombo | diapo.ch

Chapitre 4

PARTAGER

La première richesse d'une ville, ce sont ses habitantes et habitants. Partager la ville, c'est partager l'espace, le cadre de vie, les quartiers. Les espaces publics participent directement de la qualité de vie en ville. La Municipalité entend en faire une priorité au même titre que les initiatives favorisant le lien social et la vie de quartier. Cette législature doit aussi être l'occasion de mieux associer la population.

Partager la ville, c'est aussi réserver une place de choix aux familles et aux jeunes, notamment par la création de nouvelles places de crèches et d'accueil parascolaire, ainsi qu'au travers du développement de l'animation socioculturelle autour des maisons de quartiers.

Partager la ville, c'est encore intégrer, veiller à ce que chacune et chacun soit partie prenante de notre communauté. Cela passe par une politique sociale volontariste. Les villes demeurent l'endroit où les populations vulnérables sont les plus nombreuses. En coordination avec le Canton, Lausanne entend poursuivre une politique sociale exemplaire en particulier dans les domaines de l'intégration sur le marché du travail, de l'accueil à bas-seuil ou du soutien aux personnes souffrant d'addictions.

Enfin, Lausanne compte aujourd'hui une forte population étrangère et fait tous les jours la démonstration qu'il est possible de cultiver ses valeurs, ses racines et son terroir tout en étant fier de vivre dans une ville cosmopolite et multiculturelle qui s'est enrichie tout au long de son histoire des apports de l'extérieur. C'est le résultat d'une politique d'intégration qui fonctionne et que la Municipalité entend poursuivre avec détermination.

La Fête des voisins, projet soutenu par la Ville de Lausanne

DES ESPACES PUBLICS DE QUALITÉ

1 Requalifier les espaces libérés par le trafic individuel et développer de nouvelles zones piétonnes, y compris dans les quartiers.

2 Améliorer la propreté en ville notamment par les mesures suivantes: lutte contre les déchets sauvages et les déprédations; poubelles en suffisance; lutte contre les déposes sauvages de déchets ménagers sur l'espace public; information; répression des infractions; amélioration des WC publics; requalification des passages sous-voies; promotion du tri auprès des acteurs privés.

3 Développer une politique d'aménagement qui combine des interventions rapides, légères et éphémères dans l'espace public avec des réflexions urbanistiques à plus long terme, à l'instar par exemple de ce qui a été fait à la Riponne ou des projets en cours au Vallon.

4 Dans le cadre du PDCom, amorcer les réflexions en vue de la mutation à moyen terme de plusieurs places emblématiques du centre-ville (Riponne, Tunnel, Europe, place Centrale, Château). Revoir la signalétique urbaine en lien notamment avec la politique touristique.

5 Réaliser aux Fiches, aux Plaines-du-Loup et dans les nouveaux quartiers les infrastructures parascolaires et scolaires en les concevant comme des «mini-campus» ouverts et contribuant au lien social.

6 Valoriser la dimension économique et d'animation des espaces publics tout en veillant à limiter les nuisances pour les riverains.

7 Soutenir le maintien et parfois aussi la redynamisation des marchés existants à Lausanne. Appuyer le développement des marchés de Noël, renforcer les synergies entre tous les acteurs qui les animent ou les organisent et soutenir, en reconsidérant si nécessaire les modalités, le Festival Lausanne Lumières.

8 Valoriser les édicules dans l'espace public et y développer des activités, en particulier dans le domaine culturel ou des métiers de bouche.

9 Mettre en œuvre un tournus des food-trucks dans les différents quartiers de la ville et selon les saisons en plus de leur emplacement à la Riponne.

LES HABITANTS ET L'INTÉGRATION AU CŒUR DE LA VIE DE QUARTIER

1 Développer des partenariats au service de l'animation des quartiers avec le monde associatif, les acteurs économiques de proximité et les communautés migrantes, par exemple dans le domaine de la multiculturalité.

2 Développer et soutenir une animation socioculturelle au service du lien social et du développement local des quartiers. Rénover et réhabiliter le patrimoine cultuel en l'inscrivant dans une politique des quartiers.

3 Mener des actions de prévention, de sensibilisation et d'information auprès de la population (enfants, jeunes, familles) dans le but d'améliorer le lien social intergénérationnel et familial.

4 Veiller à la bonne intégration des séniors dans un environnement construit adapté et une cohabitation avec des familles et des jeunes.

5 Renforcer les programmes d'accueil, d'intégration et d'apprentissage du français destinés aux migrantes et migrants. Soutenir les associations étrangères, relais aussi bien avec les autorités locales que le pays d'origine et les intégrer dans les manifestations de la ville.

© Régis Colombo | diapo.ch

6 S'engager dans un réseau national de «ville refuge», et favoriser l'accueil des requérantes et requérants d'asile dans les familles lausannoises avec le soutien de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM).

7 Doter la Ville de Lausanne d'un diagnostic et d'un plan d'actions sur l'accès universel à la ville des personnes en situation de handicap, incluant notamment l'accès aux espaces et lieux publics, locaux administratifs et lieux privés accessibles au public.

8 Assurer une politique non discriminante pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) dans tous les domaines de l'action publique, notamment dans l'accompagnement social et la sécurité.

UNE VILLE QUI SE CONSTRUIT AVEC SES HABITANTS

1 Soutenir des actions et les aménagements proposés par les habitantes et habitants et mettre à disposition des mesures d'accompagnement et des conditions-cadres permettant d'intensifier et d'enrichir la palette d'actions participatives dans les quartiers (exemple: la Fête des voisins).

2 Poursuivre les contrats de quartier, sur la base des expériences menées ou en cours aux Boveresses, à Montelly ou à Prélaz.

3 Renforcer les mécanismes institutionnels et les initiatives relatives à la participation de la population dans la vie lausannoise: rénovation/création de quartiers, logement participatif, etc.

4 Initier des projets pilotes de budget participatif afin de renforcer la participation citoyenne et la prise d'initiatives, de permettre aux espaces citoyens et aux associations actives de concrétiser les projets collectifs propres à leur quartier.

5 Revoir la politique de communication de la Ville en tenant compte des évolutions technologiques et des pratiques d'utilisation des supports de communication. Veiller en particulier à une communication adaptée selon les projets et les publics, y compris à l'attention des habitantes et habitants non connectés.

6 Rapprocher la Ville de ses habitantes et habitants à travers la création d'une «boîte à idées virtuelle», ouverte à tous, pour y déposer des propositions ou des requêtes (développement d'outils informatiques plus responsifs, amélioration du suivi des sollicitations et propositions des usagères et usagers).

7 Conduire une politique de valorisation de l'identité institutionnelle de la Ville de Lausanne autour d'un corpus de valeurs propres et d'une identité visuelle renforcée et clairement identifiable par le public.

©Sarah Carp | VDL

UNE POLITIQUE SOCIALE EXEMPLAIRE

1 Informer de la manière la plus large possible les bénéficiaires des différentes prestations offertes dans le domaine social par les services communaux et leurs partenaires.

2 Favoriser l'engagement des bénévoles et soutenir les mesures mises en place par le Canton à l'intention des proches-aidants.

3 Mener une politique ambitieuse en matière de lutte contre les addictions et ouvrir un espace de consommation sécurisé.

4 Renforcer, en collaboration avec les autorités fédérales et cantonales, le dispositif d'insertion professionnelle des bénéficiaires du revenu d'insertion, en s'assurant que les bénéficiaires soient accompagnés par des équipes pluridisciplinaires qui traitent simultanément l'ensemble des freins à la reprise d'un emploi.

5 Porter une attention particulière aux personnes qui ne possèdent pas de formation professionnelle attestée. S'engager dans la promotion et l'encouragement des mesures en faveur de la certification professionnelle des adultes. Renforcer la formation élémentaire des adultes et proposer des ateliers permettant à tous de pouvoir comprendre les nouvelles technologies et utiliser les différents appareils électroniques.

UNE VILLE POUR LES FAMILLES

1 Instaurer une politique familiale coordonnée en parallèle à la politique des quartiers.

2 Mettre en œuvre en concertation avec tous les partenaires une école à journée continue articulant harmonieusement pour les enfants le temps scolaire, parascolaire et privé, et pour les familles le travail, la vie privée et les activités sociales.

3 Poursuivre le développement de l'accueil pré- et parascolaire. Garantir une place d'accueil pour les enfants de 4 à 10 ans en améliorant sensiblement les infrastructures parascolaires; tendre à ce que chaque enfant entre 3 et 4 ans puisse bénéficier d'une place d'accueil de jour; diminuer la liste d'attente en place d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans.

4 Maintenir la qualité des prestations d'accueil de jour des enfants lausannois, en particulier la qualification du personnel et les exigences de restauration collective durable.

5 Répondre, dans le cadre des compétences de la commune, aux besoins, en particulier dans les domaines du développement (moteur, langagier et affectif), de la prévention, de la santé, des troubles des apprentissages.

6 Maintenir et soutenir l'offre para- et périscolaire en matière de prestations de vacances, de découvertes culturelles, de sensibilisation à l'environnement, et d'éducation à la citoyenneté pour les enfants et les jeunes.

7 Soutenir et affirmer, en ville de Lausanne, la qualité et la pertinence du dispositif en faveur de la santé bucco-dentaire des enfants et des jeunes, dans la perspective de la réforme cantonale d'amélioration de la santé bucco-dentaire des jeunes.

6 Adopter un plan stratégique pour le renforcement des mesures destinées aux personnes âgées conformément à la démarche de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) «Villes amies des aînés» en concertation avec les associations actives dans le domaine.

7 Développer une politique de construction de logements modulaires, sur le modèle du Patio aux Prés-de-Vidy, permettant de proposer un toit aux sans-abris.

8 Poursuivre, en collaboration avec l'Etat, le soutien aux structures qui proposent des repas aux plus démunis en étendant cette offre. Reconstruire le bâtiment de la Soupe à St-Martin et réunir les locaux de l'Espace, de l'Abri, de la Consigne à bagages, ainsi que des logements du Service social.

Chapitre 5

GÉRER

La garantie du développement de la Ville et de son rayonnement, comme le soin apporté à la qualité de vie de ses habitantes et habitants et à la cohésion sociale, doit pouvoir s'appuyer sur un certain nombre de conditions de base indispensables. Parmi celles-ci, figurent l'exigence d'une gestion rigoureuse des finances publiques, une administration efficace, à l'écoute des besoins et en phase avec les évolutions technologiques et enfin des équipements publics, en particulier dans le domaine des réseaux, favorisant le développement durable et permettant d'assurer des prestations de qualité.

Assurer la sécurité de chacune et chacun à Lausanne fait aussi partie de ces prestations de base. En la matière, la Municipalité entend poursuivre le renforcement de ses effectifs de sécurité publique pour assurer une meilleure présence sur le terrain et s'adapter à l'évolution des délits. Elle va également favoriser le travail en réseau, atout important d'une police communale, ainsi qu'une approche globale des questions de sécurité.

Hôtel de Ville, place de la Palud

© Mano | VDL

UNE GESTION RIGOUREUSE DES FINANCES PUBLIQUES

1 **Renforcer la gestion financière : programme d'amélioration structurelle des finances ; analyse des prestations ; obtention de financements cantonaux et intercommunaux en reconnaissance des charges spécifiques des villes-centres ; amélioration de l'analyse du risque ; développement du contrôle interne.**

2 Stabiliser la dette. Prioriser les projets d'investissements. Dégager une marge d'autofinancement suffisante pour assurer l'ambition et le rôle de Lausanne en matière de développement de la région et du canton, au service des générations futures.

3 Maintenir le taux d'imposition inchangé durant toute la législature, sauf circonstances extraordinaires.

4 Développer le suivi des participations, dans le domaine énergétique et immobilier notamment, à travers une stratégie déterminée d'acteur public, et via des lettres de mission pour les administrateurs désignés par la Municipalité.

5 Utiliser les fonds spécifiques pour, d'une part, des actions pilotes et des mesures qui assurent la transition énergétique à l'échelle lausannoise (fonds pour l'efficience énergétique) et d'autre part, une politique d'intégration de la durabilité dans les directions et dans toutes les politiques publiques (fonds du développement durable).

UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DE LA POPULATION

1 **Veiller à un accueil de qualité dans l'ensemble des services de l'administration communale (mise en place d'une politique générale et évaluation de la qualité de l'accueil). Favoriser l'accessibilité des prestations publiques à toute la population (simplification des démarches administratives, information en diverses langues, refonte du site internet, qualité d'accueil aux guichets et au téléphone).**

2 Mettre en place une politique ambitieuse des ressources humaines (RH) en particulier dans les domaines de l'égalité femmes/hommes, de la formation professionnelle, de la promotion de la mobilité interne et de la gestion de carrière, d'une meilleure gestion des absences, de l'accompagnement de la réforme Equitas ou encore de l'amélioration des processus RH.

3 Développer la cyberadministration. Améliorer les processus existants en tirant profit des avancées technologiques et des outils informatiques les plus performants : intégration de solutions et de démarches informatisées tant pour des prestations que pour des paiements.

4 Finaliser la réorganisation des Services industriels de manière à consolider leur « orientation-client » et à assurer les meilleures synergies dans la gestion du patrimoine énergétique lausannois.

5 Poursuivre la collaboration instaurée entre le Service de protection et sauvetage (SPSL) et l'ECA dans l'agglomération lausannoise. Maintenir un haut niveau de compétences au SPSL par le traitement des urgences médico-sanitaires et renforcer la formation des professionnels et des volontaires.

UNE POLITIQUE COHÉRENTE POUR UNE VILLE SÛRE

1 **Poursuivre le renforcement des effectifs affectés à la sécurité par l'engagement d'une trentaine de postes supplémentaires ; garantir les missions générales et assurer une plus forte présence policière dans la rue pour lutter efficacement notamment contre le deal de rue et les cambriolages.**

2 Conserver un Corps de police performant par l'exercice des tâches de police judiciaire, tout en veillant à une meilleure répartition du financement de ces activités.

3 Conduire, dans le cadre de l'évolution urbanistique et démographique, une réflexion portant sur l'organisation des postes de police de quartiers, que ce soit en termes de localisation, de qualité d'accueil ou de variété de prestations offertes au public.

4 Valoriser le rôle de l'Observatoire de la sécurité afin d'améliorer la détection, le suivi et l'analyse des problèmes, notamment via la réalisation de diagnostics locaux de sécurité et des actions de prévention de la délinquance ou des incivilités, de la délinquance juvénile ou encore routière, en collaboration avec les partenaires concernés : Brigade des mineurs, sécurité du trafic, correspondants de nuit, travailleurs sociaux hors murs, animateurs socio-culturels.

5 Développer les prestations de médiation et de prévention au travers de l'action des correspondants de nuit. Etendre les zones d'intervention du dispositif dans les quartiers et coordonner leur action au sein d'un dispositif de proximité cohérent.

6 Apporter des réponses circonstanciées au phénomène de harcèlement de rue en s'appuyant sur les travaux menés par l'Observatoire de la sécurité.

7 Consolider et simplifier la récolte et le traitement des différents types de renseignements, notamment par la mise en œuvre de technologies permettant au public de signaler, par exemple, des incivilités ou des dégradations de l'espace public. Poursuivre le développement de la communication et les échanges avec la population, que ce soit par le biais des réseaux sociaux ou la publication de nouveaux plans d'action de sécurité.

8 Concilier, au travers de mesures appropriées, l'évolution du quartier de Sévelin avec la prostitution de rue.

9 Adapter, par le Corps de Police et le SPSL, les Directives pour l'engagement des secours en cas d'accident majeur (plan DIAM) en tenant compte de l'émergence du phénomène de crimes de masse et de la protection de l'eau potable.

10 Développer, dans une démarche interdisciplinaire, les outils de détection et de prévention des phénomènes d'extrémisme politique et religieux.

DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET DES RÉSEAUX DE QUALITÉ

1 Garantir l'accès des Lausannoises et Lausannois à des prestations multimédia de qualité : finaliser l'équipement de la ville en fibre optique et commercialiser des produits compétitifs et aptes à garantir au plus grand nombre l'accès à la société numérique.

2 Améliorer le recyclage des déchets : prolonger les actions entreprises dans ce domaine. Les écopoints de quartier et les déchetteries doivent notamment être améliorés.

3 Renforcer la gestion intégrale du cycle de l'eau par la rénovation de l'usine de pompage de St-Sulpice qui permettra un meilleur traitement des micro-polluants. Renouveler régulièrement les adductions et les réseaux de distribution et d'évacuation, tout en développant des coopérations intercommunales.

4 Garantir la qualité de l'eau et lutter contre les pollutions par le développement du laboratoire d'analyse.

5 **Fournir, au travers de la nouvelle STEP de Vidy, une infrastructure de pointe, notamment en termes d'efficience écologique, et développer son potentiel en élargissant son réseau collecteur auprès de nouvelles communes partenaires. Améliorer le fonctionnement du système d'évacuation des eaux en tenant compte des futures possibilités de traitement de la STEP et ainsi lutter contre les micro-polluants.**

©Lausanne Tourisme | Sébastien Staub

Illustrations & design | Fanny Ducommun | mashka.ch

© Municipalité de Lausanne | Décembre 2016

Lausanne

Municipalité de Lausanne

Place de la Palud 2 | Hôtel de Ville | Case postale 6904 | 1002 Lausanne
+41 21 315 22 15 | municipalite@lausanne.ch
www.lausanne.ch/lausanne-officielle/municipalite